



SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

GT moyens de remplacement - 30 août : Le droit au remplacement menacé

La ministre a convoqué le 30 août un GT sur les moyens de remplacement dans l'objectif de « *dégager des pistes de travail* » concernant « *la création d'un indicateur sur le remplacement* », « *l'amélioration de la communication avec les familles et les élus* », « *les moyens* », « *la gestion du remplacement* », « *les absences perlées* » et la « *Formation Continue* ».

Indicateur de performance du remplacement et communication aux familles pour faire oublier l'obligation de remplacement dès le 1^{er} jour d'absence

La création d'un indicateur du niveau de remplacement, une communication plus efficace sur les délais de remplacement ne régleront rien. De tels artifices ne résoudront rien sauf à vouloir instaurer un palmarès des écoles en fonction du taux d'absentéisme et légitimer le renoncement à assurer le remplacement dès le 1^{er} jour d'absence. Pour FO, c'est inenvisageable.

L'amélioration du remplacement passe par le recrutement au concours

Pour améliorer le remplacement des enseignants, il n'y a qu'une seule mesure : recruter des enseignants en nombre suffisant et mettre ainsi fin aux milliers de journées non remplacées dans les écoles, entraînant la répartition des élèves et accroissant d'autant la moyenne réelle du nombre d'élèves par classe.

L'amélioration du remplacement ce n'est ni l'embauche de contractuel ...

Le SNUDI-FO constate que le processus d'embauche systématique de contractuels en lieu et place d'enseignants fonctionnaires d'Etat est déjà largement engagé dans les écoles à cette rentrée. Le chiffre de 5 000 contractuels pourrait très vite être atteint.

De tous les départements, les informations confirment l'emploi systématique de contractuels au détriment du recours à la liste complémentaire du CRPE.

FO a rappelé son opposition au recrutement de contractuels en lieu et place de postes statutaires d'enseignants. Si l'administration peut, comme l'affirme la ministre, anticiper les besoins en embauche de contractuels dès la rentrée, alors il doit recruter des titulaires, en particulier les Listes Complémentaires, et augmenter le nombre de postes au concours.

De plus, des milliers de postes n'ont pas été pourvu du fait des licenciements massifs de stagiaires bien souvent remplacés voire repris eux même comme contractuels.

... ni la mutualisation BD/ZIL/TR, ni la remise en cause des 36 semaines de classe, ni la remise en cause de l'ISSR ...

Pour améliorer la gestion du remplacement, la ministre préconise de remettre en cause la distinction entre BD, ZIL afin d'en finir avec le cloisonnement géographique, la durée et la nature des missions.

De plus, elle voudrait « *repousser* » la Formation Continue en dehors des 36 semaines de l'année scolaire pendant les congés.

Améliorer le remplacement, ce sont des revendications immédiates à satisfaire

- Maintenir et renforcer la distinction ZIL/BD, augmenter l'ISSR ;
- Abandonner l'annualisation des 24 heures d'enseignement pour les remplaçants, consécutif aux rythmes scolaires et garantir dans l'immédiat les récupérations effectives des dépassements ;
- Le distancier ARIA doit être corrigé pour respect les distances réelles de remplacement ;

Montreuil, le 13 Septembre 2016